



Licenciement pour faute grave

Par **Keke36000**, le **14/04/2011 à 18:56**

Bonjour,
Je viens d'être licencier pour faute grave. Je travaillais dans la vente de vêtement.
Il y a 10 mois on m'a diminué mon salaire sans me demander mon avis.
Et au mois de février on commence à me parler d'un licenciement économique les locaux sont vendus, ...
J'attends plusieurs semaines et mes collègues reçoivent leur lettre de licenciement économique mais moi 2 semaines après que mes collègues ai réceptionné leurs avis je n'avais toujours rien reçu sans aucun prétexte.
Enfin bref le temps passe toujours rien jusqu'au jour où " je pette un câble ", j'insulte mon patron.
Je vais chez mon médecin qui me met en arrêt maladie pour Burnout.
Et la après entretien je viens de me faire licencier pour faute grave.
Je pense que c'est un licenciement économique déguisé. Il m'a poussé dans mes dernier retranchement et voilà j'ai craquer.
Alors maintenant je n'ai plus le droit à rien à part les indemnités de congés payé.
Trouvez-vous cela normal et a t'il le droit de me faire cela?
Si procédure juridique combien de temps cela peut prendre?
Quels sont les recours que je pourrais avoir?
Merci d'avance pour vos précieuse réponses.

Par **alphabis**, le **15/04/2011 à 09:33**

Bonjour,
Il est envisageable de saisir le Conseil de Prud'hommes après étude de votre dossier.
Les délais, variables suivant les sections et les villes, sont de l'ordre de 10 à 14 mois pour plaider et obtenir un jugement.
Votre bien dévoué.
Renaud Rialland
Avocat à la Cour
www.cabinetavocatrialland.fr